



RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE CBC/RADIO-CANADA

Allocution de la Fédération culturelle canadienne-française, présentée le 26 janvier 2021 au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379

1. Monsieur le président, madame la vice-présidente et mesdames les conseillères, il me fait grand plaisir de vous saluer aujourd'hui. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2021.
2. Merci de votre invitation à comparaître aujourd'hui dans le cadre du renouvellement des licences de Radio-Canada. Mon nom est Martin Théberge. Je suis le président de la Fédération culturelle canadienne-française¹. Je suis accompagné par Marie-Christine Morin, notre directrice générale. Nous représentons l'écosystème des arts et de la culture des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Nous sommes ici aujourd'hui pour vous faire part des attentes qu'ont les CLOSM francophones à l'égard de Radio-Canada et comment, selon nous, le Conseil peut encadrer les activités de Radio-Canada pour que nos attentes soient comblées.
3. Nous sommes rassurés et heureux de l'engagement et des volontés qui s'expriment depuis le début des audiences et tout particulièrement de l'insistance du Conseil concernant l'importance de mesurer l'impact de Radio-Canada en fonction des objectifs fondamentaux qu'elle vise en tant que diffuseur national. Cela rejoint en tout point notre pensée et l'importance que l'on veut accorder vers l'avant, au fait de devoir mesurer le rendement des actions qui sont déployées au service et en soutien des communautés francophones en situation minoritaire.

¹ Voir en annexe : Liste des organismes membres de la Fédération culturelle canadienne-française

4. Votre travail est d'autant plus important et critique que la culture fait face à de profonds changements qui s'opèrent sur le plan des communications au pays et dans le monde. J'espère que vous serez d'accord avec nous pour affirmer que cela est d'autant plus fondamental lorsqu'il est question de la présence et de l'accès à des contenus culturels canadiens de langue française.
5. D'emblée, permettez-nous d'être aussi clairs que catégoriques; nous appuyons toutes les demandes de renouvellement de licences de Radio-Canada de même que la demande d'augmentation de tarif de RDI.
6. Comme tous les intervenants avant nous, nous sommes aussi d'avis que la proposition de Radio-Canada peut être améliorée.
7. Notre organisme, (la Fédération culturelle), a plus de 40 ans, ce qui donnera peut-être l'impression que nous nous répétons. Ce n'est pas une impression. C'est un fait. Notre discours demeure le même : nous voulons que le train de la culture en français parcoure tout le pays pour que nos gens y aient accès, et Radio-Canada est la locomotive de ce train.
8. Il devient plus pertinent avec le temps et aussi de plus en plus urgent qu'il soit entendu pour ce qu'il est : une urgence à garantir l'accès à la culture canadienne française représentative de tout le pays et accessible partout au pays.
9. Pour y arriver, nous recommandons la mise en œuvre de changements dans la cueillette de données, la reddition de comptes, l'établissement de mesures de rendement et l'analyse de l'impact des actions/changements apportés.

10. En tant que diffuseur public national de langue française, l'importance de Radio-Canada en soutien à la vitalité, voire à la pérennité des communautés francophones en situation minoritaire, ne fait aucun doute.
11. Il faut en premier lieu que Radio-Canada fasse la place qui leur revient à nos francophonies, dans sa vision de développement, sa planification stratégique et ses pratiques institutionnelles; bref, il faut qu'elle la considère prioritaire au même titre que la francophonie majoritaire. On ne peut pas simplement nous reléguer à l'entête des 'régions'.
12. Fondamentalement, ce n'est pas notre situation géographique qui nous lie, au contraire elle nous sépare. Ce qui nous unit, c'est notre langue et le fait d'être minoritaires au Canada et en Amérique. Les communautés francophones en situation minoritaire doivent continuer d'être traitées comme un auditoire distinct.
13. Rappelons que tant le Conseil que Radio-Canada sont assujettis, en tant qu'institutions fédérales, à la lettre et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* (« LLO »)². En vertu de l'article 41 de la LLO, le gouvernement du Canada s'engage³ :
 - à favoriser l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire au Canada ;
 - à appuyer leur développement ;
 - et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français dans la société canadienne.

²² <https://bit.ly/366UPav>

³ *Loi sur les langues officielles du Canada*, article 41.

14. Cet engagement vise toutes les institutions fédérales, qui doivent veiller à ce que soient prises des mesures positives pour le mettre en œuvre. Le CRTC doit donc s'assurer que Radio-Canada puisse remplir cette obligation statutaire sur l'ensemble de son cycle d'activités.
15. En plus de demeurer à l'écoute de nos communautés francophones en situation minoritaire, Radio-Canada doit pouvoir mesurer et démontrer son impact.
16. Dans son mémoire, la Fédération culturelle canadienne-française demande à Radio-Canada de :
- Se donner un plan d'action précis à l'endroit des communautés francophones en situation minoritaire pour 'placer notre auditoire au cœur de ses décisions et de ses actions'⁴. Ce plan doit être co-développé avec nos organismes pour miser pleinement sur les expertises en place. On pourra ainsi procéder d'un terrain commun, s'entendre sur les cibles à atteindre et la manière de mesurer le rendement.
 - Nous demandons aussi de recueillir, d'analyser et de fournir des données fiables et précises concernant les communautés francophones en situation minoritaire de manière continue, sur la base desquelles opérer la planification et la prise de décisions.
 - Également, nous demandons à Radio-Canada de se doter d'un outil d'analyse différenciée francophone (ADF)⁵ mieux connu sous le vocable de 'lentille francophone'. Cela lui

⁴ Allusion au titre du mémoire supplémentaire de Radio-Canada, *Placer les auditoires au cœur de nos décisions et de nos actions*, novembre 2019.

⁵ *Gouvernance communautaire et innovation au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Linda Cardinal et Éric Forgues, PUL, décembre 2014, 294 pages.

permettrait d'évaluer l'incidence de ses programmes, de ses politiques et de ses décisions sur la vitalité de notre francophonie en milieu minoritaire.

17. En ce qui concerne ses conditions de licences, la Fédération demande au Conseil de préserver l'esprit et la contraignabilité des mesures prévues dans les conditions de licence actuelles de Radio-Canada, en plus de les étendre aux volets numériques qui sont en croissance et appelés à prendre de plus en plus d'ampleur dans l'offre de sa programmation.
18. À titre de porte-parole des arts et de la culture, nous tenons à exprimer notre solidarité à l'égard des groupes de notre francophonie qui se sont présentés devant vous jusqu'ici. Nous appuyons la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et la Fédération de la jeunesse canadienne-française qui ont formulé des recommandations structurantes, dont celles visant un meilleur reflet de nos expressions culturelles à l'antenne nationale et l'urgence de développer des stratégies adaptées aux enjeux de sécurité linguistique chez nos jeunes.
19. Je souhaite aussi témoigner notre appui aux propos de nos membres qui sont comparus, soit l'Association acadiennes des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick et l'Alliance des producteurs francophones du Canada. Il est incompréhensible que la nation acadienne n'ait pas la noble place qui lui revient quant au reflet des expressions culturelles francophones au Canada. Celles des autres provinces, territoires et régions du Canada aussi. En production maintenant, nous appuyons entre autres la demande centrale de l'APFC à l'effet de consacrer au moins 9 % des dépenses totales d'émissions

indépendantes du réseau et des plateformes, à des émissions indépendantes réalisées par des producteurs basés hors Québec ou au Québec hors Montréal. La FCCF a fait le choix ici de préciser que la cible de 9% devrait s'appliquer de manière précise aux producteurs basés hors Québec (et ne pas inclure la dimension 'hors Montréal').

20. Comme ses membres qui ont comparu avant elle, la FCCF demande le maintien des conditions de licences d'ICI ARTV et celui du droit d'accès à sa distribution dans tous les marchés. ARTV est la seule vitrine qui a la vocation de mettre en valeur les arts et la culture de nos communautés.
21. Ensemble, nous devons consolider, promouvoir et protéger la langue et la culture française au Canada dans toute la diversité de ses expressions culturelles⁶.
22. La précarité de la situation de la langue française au Canada est un enjeu de société qui nécessite le déploiement d'efforts nouveaux et adaptés. En tant qu'institution canadienne et diffuseur national, Radio-Canada doit assumer pleinement ses responsabilités dans la mission de soutien d'une langue minoritaire. Avec son expertise et les moyens dont elle dispose elle peut contribuer davantage qu'elle ne le fait présentement, au rapprochement entre francophones du Québec et des autres provinces et territoires du pays.
23. Radio-Canada doit renouveler son engagement à l'endroit des auditoires francophones et raffiner son plan d'action.

⁶ À noter que le Canada a été le premier État à ratifier la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, le 28 novembre 2005.

24. Puisque nous n'avions pas parlé de pandémie jusqu'ici, nous terminerons en mentionnant la crise qui sévit encore durement sur notre secteur comme sur notre société entière. Je vous invite à penser comme nous de manière positive, que la COVID-19 nous procure l'occasion nette de repenser nos façons de faire et d'innover, tant sur le plan des politiques publiques que sur celui d'une vision canadienne renouvelée du développement culturel durable francophone.
25. Il est minuit moins une pour la langue et la culture française au Canada. Les décisions que vous prendrez au terme de ce processus, en vertu des pouvoirs qui vous sont exclusivement conférés, joueront un rôle prépondérant pour défendre la souveraineté culturelle au pays.
26. Merci de votre écoute. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

ANNEXE

LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

- **Organismes provinciaux et territoriaux**
 - Alliance culturelle de l'Ontario (ACO)
 - Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAPNB)
 - Association culturelle de la Francophonie manitobaine (ACFM)
 - Association franco-yukonnaise (AFY)
 - Centre culturel franco-manitobain (CCFM)
 - Conseil culturel et artistique francophone de la Colombie-Britannique (CAAFCB)
 - Conseil culturel fransaskois (CCF)
 - Conseil provincial des sociétés culturelles (CPSC)
 - Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse (FéCANE)
 - Fédération culturelle de l'Île-du-Prince-Édouard (FCÎPÉ)
 - Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)
 - Fédération franco-ténoise (FFT)
 - Regroupement artistique francophone de l'Alberta (RAFA)

- **Organismes nationaux**
 - Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)
 - Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)
 - Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF)
 - Association des théâtres francophones du Canada (ATFC)
 - Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC)
 - Regroupement des éditeurs franco-canadiens (REFC)
 - Réseau national des galas de la chanson (RNGC)

- **Alliance et regroupement**
 - Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada)
 - Scènes francophones (3 diffuseurs régionaux)
 - Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène (RADARTS)
 - Réseau Ontario (RO)
 - Réseau des grands espaces (RGE) (Ouest/Nord)